

**COMMUNE DE SAINT LEGER-SUR-DHEUNE**  
**NOTE SYNTHETIQUE SUR**  
**LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET BUDGETS 2018**  
**(votés le 26 mars 2018)**

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des documents budgétaires : une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité doit être annexée aux documents budgétaires.

La population totale de St Léger-sur-Dheune : source INSEE

2014	2015	2016	2017	2018
1592 hab	1591 hab	1606 hab	1610 hab	1588 hab

## SERVICE PRINCIPAL

CA : compte administratif

BP : budget primitif

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice ; il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'exercice.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes de la commune pour une année civile ; Il comporte deux sections :

- la section de fonctionnement (ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux)
- la section d'investissement (remboursement capital de la dette, dépenses d'équipement, subventions, recettes patrimoniales...).

### **1 L'analyse des ratios de Saint Léger-sur-Dheune :**

#### **1 Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population totale :**

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
644.46 €	676.66 €	678.96	804.76	750.44

#### **2 Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population totale :**

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
793.39 €	802.35 €	970.41€	934.38	1000.42

#### **3 Produit des impositions directes / population totale :**

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
339.76 €	352.18 €	372.31 €	375.55 €	385.68

#### **5 Dépenses d'équipement brut / population totale**

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
334.15 €	189.85 €	162.13 €	87.55	972.07

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de matériel, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

On constate un niveau d'investissement plus élevé en 2014, année durant laquelle ont été réalisés les travaux d'aménagement de la mairie et de ses abords.

En 2018, à l'issue de différentes études, sont prévus notamment les travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics à proximité des logements en construction, clos de la Gatosse, la constitution d'une réserve foncière au lieudit « la Mouillée », le lancement de la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

⑥ Encours de la dette/population :

2014	2015	2016	CA 2017	BP 2018
666.08 €	609.00 €	544.15 €	545.59	553.14

ANNEE	ANNUITÉ	ENCOURS
-------	---------	---------

2017	113 824.32	964 295.54
2018	156 176.75	732 709.93
2019	154 560.36	610 805.54
2020	128 420.45	509 064.46
2021	90 232.44	440 654.88
2022	88 616.09	370 904.69
2023	71 935.67	314 819.25
2024	70 775.74	257 273.10
2025	69 615.82	198 202.10
2026	68 455.89	137 539.17
2027	67 295.89	75 214.34
2028	11 936.43	65 326.83
2029	11 963.43	55 166.42
2030	11 963.43	44 725.58

**L'encours de la dette** représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. La structure de la dette est composée de 7 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques. Un emprunt voirie a été repris par la commune en 2017 suite à la dissolution de la CCMV.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population totale :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
172 €	162.41 €	151.81 €	148.33	147.38

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible. (Voir données chapitre 2)

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
38.14 %	39.89 %	40.54 %	36.92 %	38.55 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
87.69	91.54 %	90.67 %	77.73 %	82.43 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt. Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

## 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018 - SERVICE PRINCIPAL

En application du schéma départemental de coopération intercommunale, et suite à la dissolution de la communauté de communes CCMV « des Monts et des Vignes », la commune de Saint Léger-sur-Dheune a intégré la communauté d'agglomération « le Grand Chalon » au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune se conforme aux compétences exercées par le Grand Chalon :

- des compétences sont restées communautaires (Grand Chalon) : micro-crèche, RAM, office de tourisme.
- des compétences sont devenues communautaires (Grand Chalon) : assainissement, urbanisme, urgence sociale.
- des compétences ont été restituées à la commune : accueil de loisirs extrascolaire, aire de camping-car, MSAP (maison de service au public), maison de santé, terrain multisport, sentier de randonnée, lutte contre la divagation des animaux domestiques.

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement des services précités sont transférés à la collectivité par le biais d'une attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération. L'attribution de compensation initiale (versée par la CCMV) était de 229 165 € ; en 2017 et 2018, à la suite des transferts, elle a été portée à 339 448 €.

## A/ Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 692 113 €

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	82 305.00	70 219.50	65 495.00
73	IMPOTS ET TAXES	1 087 193.00	1 075 775.46	1 080 444.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 311.00	302 265.05	284 730.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 957.00	48 200.97	157 505.00
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	529.95	500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	0.00	3 052.32	
775	CESSIONS	0.00	0.00	
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000.00	4 305.97	0.00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 516 766.00</b>	<b>1 504 349.22</b>	<b>1 588 674.00</b>
752	RECETTES D'ORDRE	7 400.00	7 400.00	7 400.00
002	RESULTAT DE FONCT REPORTE (excédent CCMV)	40 086.00	40 085.42	96 039.00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 564 252.00</b>	<b>1 551 834.64</b>	<b>1 692 113.00</b>

#### Chapitre 70 « produits prévisionnels des services et du domaine »

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux droits d'occupation du domaine public versés par exemple par Grdf, Orange, ErDF...), les produits des services (bibliothèque), les droits de concession au cimetière, le remboursement des mises à disposition de personnel auprès des budgets annexes (pour 2017 : 25 358 € ATSEM auprès du centre de loisirs et 40 253 € personnel de la MSAP ; pour 2018 : 19 000 € ATSEM auprès du centre de loisirs et 42 000 € personnel de la MSAP).

ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles ; MSAP : Maison de Services au Public.

Diminution pour la mise à disposition des ATSEM suite à la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires.

Chapitre 73 « impôts et taxes » Ce chapitre enregistre les ressources fiscales dont l'attribution de compensation versée par le Grand Chalons. L'attribution de compensation reçue par la commune s'élève à 339 448 €.

Taux d'imposition 2018 (pas de variation par rapport à 2017) :

- Taxe d'habitation : 14.50 % Taxe foncière bâtie : 23.58 % Taxe foncière non bâtie : 56.74 %

Conformément à la loi de finances 2018, les bases 2018 ont été revalorisées par l'Etat de 1.24 %.

#### Chapitre 74 « dotations et participations »

La principale, la **Dotation Globale de Fonctionnement** comporte 2 parts : 1 part forfaitaire et 1 part péréquation (dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation).

les collectivités territoriales contribuent depuis 2012 au redressement des finances publiques.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dotation forfaitaire	236 248	236 600	235 280	226 643	204 232	182 317	169 042 € *
contribution au redressement des finances publiques	<i>gel de l'enveloppe</i>	<i>gel de l'enveloppe</i>	-8 600	-21 915	-21 915	-11 577	0
<b>DOTATION</b>	<b>236 248 €</b>	<b>236 600 €</b>	<b>226 680 €</b>	<b>204 728 €</b>	<b>182 317 €</b>	<b>170 740 €</b>	<b>169 042 €</b>

\*Baisse 2018 liée à diminution de la population – 22 habitants)

#### Chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de logements et salles communales, la participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école, le reversement des budgets annexes (2017 : capitainerie 10 000 € ; 2018 : bâtiment industriel le Colombier 100 000 €, bâtiment technique 17 389 €).

#### Chapitre 013 « atténuation de charges »

Ce chapitre enregistre les remboursements versés par l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladies et les congés maternité.

#### Article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

A été enregistré sur ce chapitre pour 2017 l'excédent d'exploitation du service assainissement (40 085.42 €) transféré au Grand Chalon (voir dépense au chapitre 67) et pour 2018, la quote-part de l'excédent de fonctionnement de clôture 2017 de la CCMV reversée à la commune suite à la dissolution de cette collectivité (96 039.79 €).

Chapitre 042 « opération d'ordre » : opération entre sections ne tenant pas lieu à décaissement (constatation loyer bail emphytéotique SEMCODA).

### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAP.	DEPENSES TTC	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	381 876.00	366 217.67	390 737.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	507 950.00	478 408.31	459 390.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	370 353.00	361 211.91	297 452.00
66	CHARGES FINANCIERES	44 339.00	44 205.30	38 577.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 086.00	40 085.42	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	5 535.00	5 535.00	5 535.00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1 350 139.00</b>	<b>1 295 663.61</b>	<b>1 191 691.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	10 940.00	10 939.35	10 505.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	203 173.00		489 917.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 564 252 .00</b>	<b>1 306 602.96</b>	<b>1 692 113.00</b>

#### Chapitre 011 « charges à caractère général »

Ce chapitre comprend notamment les frais d'achat de fournitures, les charges afférentes aux fluides, aux divers contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments, de l'aire de camping-car et de la voirie, les frais de télécommunications, la taxe foncière ... Pour 2018, frais de déplacement d'un bungalow scolaire.

#### Chapitre 012 « charges de personnel »

Ce chapitre varie du fait de certaines contraintes extrinsèques : la majoration des cotisations retraite, l'augmentation du point d'indice ainsi que le glissement vieillissement technicité (avancement d'échelon...).

14 agents sont rémunérés sur le budget principal.

Les agents :

- 11 titulaires à temps complet
- 2 titulaires à temps non complet (10 et 20/35<sup>ème</sup>)
- 1 agent contractuel à temps complet

6 agents sont rémunérés sur le budget centre de loisirs dont 3 à temps complet.

Départ d'un agent contractuel (contrat aidé) au 31/08/2017. Réintégration dans la collectivité au 13/07/2017 d'un agent en disponibilité.

#### Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre enregistre principalement :

- Les indemnités des élus (le maire et 4 adjoints)
- La subvention d'équilibre versée au CCAS (centre communal d'action sociale) : 4 001 € en 2017, 3 500 € en 2018

- Le financement du budget annexe « centre de loisirs » : 171 588 € en 2017, 137 100 € en 2018 selon résultat n-1 et modification du service (retour à la semaine de 4 jours, suppression des Nouvelles Activités Périscolaires).
- Le financement du budget annexe « mairie bureaux annexes » (ex bâtiment CCMV) : 77 982 € en 2017, 25 679 € en 2018 selon résultat n-1 et suite à l'obtention de subventions de fonctionnement et à de nouvelles locations de bureaux.
- Les participations versées aux syndicats auxquels adhèrent la commune.
- La contribution de la commune au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, 45 014 € en 2017 ; 45 028 € en 2018

Chapitre 66 « Charges financières » Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts : 44 205.30 € en 2017, 38 577 € en 2018.

### 023 «virement à la section d'investissement »

Montant correspondant à la capacité d'autofinancement brut dégagé sur le fonctionnement (**recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement**) pour remboursement du capital des emprunts et financement des investissements.

## B/ Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

.CHAPITRES – DEPENSES TTC	BP 2017	CA 2017	RESTES A REALISER 2017	BP 2018
20 – immob incorporelles	7 184.00	7 184.00	9 200.00	12 000.00
204 - subvent d'équipement versées	8 900.00	5 686.00	3 200.00	12 560.00
21 - immob corporelles	216 356.00	22 923.71	69 411.00	346 500.00
23 – travaux en cours	922 074.00	115 762.89	682 444.00	424 097.00
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>1 154 514.00</b>	<b>151 556.60</b>	<b>764 255.00</b>	<b>795 157.00</b>
10 – dotations, fonds, réserves	56 972.00			56 972.00
13 – subvention investissement				
16 - emprunts	114 227.00	113 824.32		117 800.00
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>171 199.00</b>	<b>113 824.32</b>		<b>174 772.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 325 713.00</b>		<b>764 255.00</b>	<b>969 929.00</b>
040 – Opération ordre entre sections	7 400.00	7 400.00		7 400.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 113.00</b>	<b>272 780.92</b>	<b>764 255.00</b>	<b>977 329.00</b>
<b>TOTAL BP</b>				<b>1 741 584.00 €</b>

Chapitre 20 : étude pour réhabilitation hôtel (2017 et 2018)

Chapitre 204 : participation travaux SYDESL (renouvellement éclairage vétuste, nouveaux points lumineux...)

Chapitre 21 : sur 2017, rachat camion CCMV(12 165 €) sur 2018 balayeuse, tondeuse et aspirateur à feuilles (93 911 €), constitution d'une réserve foncière 293 000 €, acquisition bâtiment 29 000 €.

### Chapitre 23 :

Programme pluriannuel, notamment :

- Travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics à proximité des logements en construction, clos de la Gatosse lancé en 2016. Achèvement prévu en 2018.
- Lancement de la construction d'un nouveau restaurant scolaire (2018 – 2020). Enveloppe globale estimée à 2 107 000 € TTC. Enveloppe 2018 : 300 000 €.
- Lancement restauration église. 1<sup>ère</sup> tranche (restauration clocher) 2018-2019. Enveloppe globale : 447 249 €. Enveloppe 2018 : 35 760 €

Chapitre 10 : excédent d'investissement assainissement 2016 à reverser au Grand Chalon suite au transfert de la compétence assainissement à cette collectivité.

Chapitre 16 : concerne le remboursement du capital des emprunts.

Opération d'ordre entre sections : reprise sur bail emphytéotique : 7 417 € (opération d'ordre, ne donnant pas lieu à décaissement)

## Recettes d'investissement

.CHAPITRES – RECETTES TTC	BP 2017	CA 2017	RESTES A REALISER 2017	BP 2018
13 – subvention investissement	548 979.00	76 720.27	523 863.00	58 797.00
16 - emprunt versées				
21 - immob corporelles		318.73		
<b>TOTAL RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>548 979.00</b>	<b>77 039.00</b>	<b>523 863.00</b>	<b>58 797.00</b>
10 – dotations, fonds, réserves	39 951.00	28 790.30		28 412.00
1068 – réserves	255 323.00	255 323.41		245 231.00
024 – produit cession	162 999.00			125 000.00
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>458 273.00</b>	<b>284 113.71</b>		<b>398 643.00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 007 252.00</b>	<b>361 152.71</b>		<b>457 440.00</b>
021 – Virement de la section fonctionnement	203 173.00			489 917.00
040 – Opération ordre entre sections	10 940.00	10939.35		10 505.00
<b>TOTAL RECETTES ORDRES</b>	<b>214 113.00</b>	<b>10 939.35</b>		<b>500 422.00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 221 365.00</b>	<b>372 092.06</b>	<b>523 863.00</b>	<b>957 862.00</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>		<b>111 747.23</b>		<b>259 859.00</b>
<b>TOTAL BP</b>				<b>1 741 584.00</b>

Chapitre 13 : subventions notifiées à la commune.

Chapitre 10 : FCTVA - dotation versée par l'Etat destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire (16, 404 % ) de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement n-1 estimée à 20 412 € pour 2018. Taxe d'aménagement applicable lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux estimée à 8 000 € pour 2018.

Article 1068 : réserves (affectation du résultat de fonctionnement 2017) : 245 231 €

Chapitre 024 : vente du bâtiment communal sis 21 rue du Port

Chapitre 040 : amortissement (études) : 10 505 €

Excédent reporté : sur 2018, figurent à ce chapitre, l'excédent d'investissement 2017 (211 057 €) et la quote-part du résultat de clôture 2017 d'investissement de la CCMV reversée à la commune suite à la dissolution de cette collectivité (48 802 €).

## SERVICES ANNEXES

### A / Bâtiment technique »

Opération de location d'un bâtiment industriel individualisée dans un budget annexe, assujettie de droit à la TVA. Ce bâtiment est loué à l'entreprise « LOCABOAT » dans le cadre d'un contrat de location-vente pour une durée de 15 années qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	31 555 €	17 389 €	FONCTIONNEMENT	27 874 €
INVESTISSEMENT	20 505 €	17 389 €	INVESTISSEMENT	- 10 484.71 €
			<b>Résultat global</b>	<b>17 389.46 €</b>

### B / Capitainerie »

Voies Navigable de France a concédé une partie de son domaine à la commune (du port de plaisance à la passerelle). La commune a sous-concédé à l'entreprise LOCABOAT le port de plaisance et l'a autorisée à installer une base de location de bateaux sur le site.

Cette opération est individualisée dans un budget annexe soumise à TVA.

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	30 248 €	32 672 €	FONCTIONNEMENT	2 493.30 €
INVESTISSEMENT	11 752 €	13 125 €	INVESTISSEMENT	2 865.97 €
			<b>Résultat global</b>	<b>5 359.27 €</b>



### C / « centre de loisirs »

Dans ce budget, sont individualisées les opérations concernant le centre de loisirs, c'est-à-dire les services suivants :

- le restaurant scolaire
- la garderie périscolaire
- l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont été supprimées à la rentrée scolaire de septembre 2017 suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	301 943 €	289 486 €	FONCTIONNEMENT	25 086.94 €
INVESTISSEMENT	51 €	2 327 €	INVESTISSEMENT	327.61 €
			Résultat global	25 414.55 €

### D / « chaufferie bois »

Les opérations relatives à la chaufferie bois et son réseau de chaleur sont individualisées dans un budget annexe soumis à TVA. Ce service est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Sont qualifiés de SPIC les activités d'un service identique ou assimilable à celui des activités généralement accomplies par des entreprises privées et financées pour l'essentiel par les usagers en contrepartie du service qui leur est fourni. Le service est géré directement par la commune.

Une 3<sup>ème</sup> chaudière a été installée en 2017 pour alimenter notamment les logements en construction à proximité de la chaufferie et le nouveau restaurant scolaire.

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	63 199 €	70 249 €	FONCTIONNEMENT	38 960.28 €
107 926 €	141 471 €	118 779 €	INVESTISSEMENT	-34 809.41 €
			Résultat global	4 150.87 €

### E / « Bâtiment industriel le Colombier »

Opération de location d'un bâtiment industriel individualisée dans un budget annexe, assujettie de droit à la TVA. Ce bâtiment est loué à l'entreprise « IDEALP SPORT » dans le cadre d'un bail commercial.

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	75 214 €	129 113 €	FONCTIONNEMENT	63 621.32 €
INVESTISSEMENT	125 507 €	46 816 €	INVESTISSEMENT	33 816.26 €
			Résultat global	97 437.58 €

### F/ « Mairie Bureaux annexes »

Prévisions	BP 2017	BP 2018	Résultats	CA 2017
FONCTIONNEMENT	110 076 €	107 818 €	FONCTIONNEMENT	57 994.66 €
INVESTISSEMENT	17 207 €	35 190 €	INVESTISSEMENT	-17 206.90 €
			Résultat global	40 787.76 €

Depuis le 15 février 2017, la commune de St Léger-sur-Dheune assure la gestion du bâtiment appartenant à la CMMV, sis 7 rue Thernaud à Saint Léger-sur-Dheune et en est devenue propriétaire suite à la dissolution de la CCMV. Ce bâtiment abrite la Maison de Services au Public, la Maison Médicale, des bureaux donnés en location (podologue, infirmières, orthophoniste...). Un budget annexe a été créé pour individualiser les opérations relatives à ce bâtiment.

## **Présentation agrégée des budgets du service principal et des services annexes**

BP 2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 692 113.00	1 741 584.00
BATIMENT TECHNIQUE	17 389 €	10 485 €
CAPITAINERIE	32 672 €	13 125 €
CENTRE DE LOISIRS	289 486 €	2 327 €
CHAUFFERIE	70 249 €	118 779 €
BATIMENT INDUSTRIEL LE COLOMBIER	129 113 €	46 816 €
MAIRIE BUREAUX ANNEXES	107 818 €	35 190 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 338 840 €</b>	<b>1 968 306 €</b>